 Centre Hospitalier Universitaire de Nice UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SECTEUR CARRIERES CONCOURS	CIMIEZ		4 pages
	OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRES DE PSYCHOLOGUE	Création	MàJ	Vérification
		27/08/2020	08/01/2021	15/06/2021
		Approbation	Diffusion	Application
INFORMATION COMMUNICATION	Elaboration : K. CORNIGLION V. ROUJET	21/06/2021	24/06/2021	Jusqu'au 24/08/2021

**CONCOURS SUR TITRES DE PSYCHOLOGUE
DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE**

**LE DIRECTEUR GENERAL
DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret n°90-255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômés permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue ;
- Vu le décret n°91-129 du 31 janvier 1991 portant statut particulier des psychologues de la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
- Vu le décret 2007-961 du 15 mai 2007 fixant les dispositions statutaires communes applicables à certains corps de fonctionnaires de catégorie A de la fonction publique hospitalière ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} août 1996 relatif aux titres exigés pour l'accès aux concours sur titres de psychologue de la fonction publique hospitalière ;
- Vu l'arrêté du 26 août 1991 fixant la composition du jury des concours sur titres prévu à l'article 3 du décret n°91-129 du 31 janvier 1991 portant statut particulier des psychologues de la fonction publique hospitalière ;
- Vu l'arrêté du 10 janvier 2008 fixant la liste des diplômés ouvrant accès aux concours sur titres organisés pour le recrutement des psychologues de la fonction publique hospitalière.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} Un **concours sur titres** est ouvert en vue de pourvoir **8** postes vacants de psychologue dans les établissements suivants :

- 5 postes au **Centre Hospitalier Universitaire de Nice**
- 2 postes au **Centre Hospitalier de Grasse**
- 1 poste à l'**Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées et Dépendante Au Savel de Contes**

ARTICLE 2

Peuvent faire acte de candidature les personnes titulaires :

1° De la licence et de la maîtrise en psychologie qui justifient, en outre, de l'obtention :

- Soit d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie
- Soit d'un diplôme d'études approfondies en psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur
- Soit d'un des titres figurant sur une liste fixée par arrêté du ministre chargé de la santé (voir annexe I).

2° De la licence en psychologie et d'un master mention psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur

3° Du diplôme de psychologie délivré par l'école des psychologues praticiens de l'Institut catholique de Paris

4° De titres ou diplômes étrangers reconnus comme équivalents aux titres et diplômes mentionnés au 1° et au 2° ci-dessus, dans les conditions fixées au 5° de l'article 1er du décret n° 90-255 du 22 mars 1990 susnommé

5° D'une qualification reconnue comme équivalente à l'un des titres ou diplômes ci-dessus, dans les conditions fixées par le chapitre III du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Les titres et diplômes visés au 1°, 2°, 3° et 4° doivent avoir été délivrés dans les domaines suivants :

- Psychologie clinique
- Psychologie pathologique;
- Psychologie de l'enfance et de l'adolescence
- Psychologie gériatrique
- Psychologie appliquée à la formation de formateurs d'adultes et de formateurs d'enfants ;
- Psychologie des perturbations cognitives
- Cliniques criminelles
- Psychologie de la personne déficiente : aspects neuropsychologiques et développementaux du fonctionnement cognitif
- Conseil psychologique
- Psychologie « groupes et institutions : approches cliniques et psychopathologiques » ;
- Psychologie interculturelle.

ARTICLE 3

Le candidat devra joindre à son dossier d'inscription les pièces suivantes :

- Le dossier d'inscription et la déclaration sur l'honneur, joint en annexe II, dûment remplis
- Une demande motivée d'admission à concourir établie sur papier libre stipulant l'**établissement** pour lequel le candidat souhaite candidater
- Un curriculum vitae établi par le candidat sur papier libre
- Les titres de formation, diplômes, certificats et équivalences dont il est titulaire
- Un dossier exposant l'expérience et le projet professionnel du candidat, ses titres et diplômes obtenus ainsi que ses travaux réalisés jusqu'alors, accompagné des pièces justificatives correspondantes
- Une photocopie de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne en cours de validité
- Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une copie dûment certifiée conforme à ce document ou à la première page du livret militaire
- Les 2 dernières évaluations
- La fiche du poste occupé.

ARTICLE 4

Le présent concours comporte :

1° une admissibilité prononcée par le jury après examen sur dossier des titres, des travaux et le cas échéant, de l'expérience professionnelle des candidats

2° Une épreuve orale d'admission consistant en un entretien à caractère professionnel avec le jury destiné à apprécier les motivations et aptitudes des candidats déclarés admissibles.

ARTICLE 5

La composition du jury est fixée comme suit :

1° Le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant, président

2° Un membre représentant les personnels de direction choisi par le directeur de l'établissement organisateur du concours, selon la catégorie de l'établissement au titre duquel le concours est ouvert, parmi les personnels de direction des établissements sanitaires ou médico-sociaux publics du département ou, à défaut, de la région

3° Deux psychologues titulaires en fonctions dans un établissement mentionné à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 modifiée susvisée. Ces psychologues sont choisis par le directeur de l'établissement organisateur du concours parmi les psychologues exerçant dans les établissements du département ou, à défaut, de la région n'ayant pas déclaré de poste ouvert au concours ;

4° Un praticien hospitalier en fonction dans un établissement public de santé du département ou, à défaut, de la région, choisi par le directeur de l'établissement organisateur du concours parmi les praticiens hospitaliers exerçant dans les établissements du département ou, à défaut, de la région n'ayant pas déclaré de poste ouvert au concours.

ARTICLE 6 L'ouverture de ce concours est publiée sur le site Intranet et Extranet du Centre Hospitalier Universitaire de Nice.

ARTICLE 7 **LE DOSSIER COMPLET** devra être retourné à la Direction des Ressources Humaines – Secteur Carrières Concours, **uniquement par messagerie électronique, en un seul document format PDF :**

en interne :

.DRH.CONCOURS CANDIDATURES CHU Nice

ou accessible de l'extérieur :


drh.concours-candidatures@chu-nice.fr

Toutes les candidatures doivent être envoyées **IMPERATIVEMENT**,

au plus tard le **mardi 24 août 2021.**

(date de clôture des inscriptions)

Le candidat ne sera pas relancé en cas de dossier incomplet

LE DIRECTEUR GENERAL

Charles GUEPRATTE

ANNEXE I

Liste des titres ou diplômes permettant l'accès aux concours sur titres de PSYCHOLOGUE

(Article 1 de l'arrêté du 1^{er} août 1996 relatif aux titres exigés pour l'accès aux concours sur titres de psychologue de la fonction publique hospitalière).

1. Diplôme de psychopathologie de l'université d'Aix-Marseille, puis de l'université Aix-Marseille-I ;
2. Diplôme de psychopathologie de l'université de Besançon ;
3. Diplôme d'études psychologiques et psychosociales, option Psychopathologie, de l'université de Bordeaux, puis de l'université Bordeaux-III, puis de l'université Bordeaux-II ;
4. Diplôme de psychologie pratique, option Psychopathologie ou option Psychopédagogie médico-sociale, de l'université de Clermont-Ferrand, puis de l'université Clermont-Ferrand-II ;
5. Diplôme de psychopathologie de l'université de Dijon ;
6. Diplôme de psychopathologie de l'université de Grenoble, puis de l'université Grenoble-II ;
7. Certificat d'études supérieures de psychologie pathologique de l'université Lille-III ;
8. Diplôme de psychologie pratique, option Psychopathologie ou option Psychopédagogie médico-sociale, de l'université de Lyon, puis de l'université Lyon-II ;
9. Diplôme de psychopathologie et de psychologie appliquée de l'université de Montpellier, puis de l'université Montpellier-III ;
10. Diplôme de psychologie pathologique de l'université de Nancy, puis de l'université Nancy-II ;
11. Diplôme de psychologie pathologique de l'institut de psychologie de l'université de Paris ;
12. Diplôme de psychopédagogie spéciale de l'institut de psychologie de l'université de Paris ;
13. Diplôme de psychologie pathologique de l'université Paris-V ;
14. Diplôme de psychologue clinicien de l'université Paris-VII ;
15. Certificat d'études supérieures de psychologie pathologique de l'université Paris-X ;
16. Diplôme de psychopathologie de l'université de Rennes, puis de l'université Rennes-II ;
17. Certificat d'études supérieures de psychologie pathologique de l'université de Strasbourg, puis de l'université Strasbourg-I ;
18. Diplôme de psychopathologie de l'université de Toulouse, puis de l'université Toulouse-II ;
19. Diplôme de psychologue-praticien délivré jusqu'au 31 décembre 1969 par l'Institut catholique de Paris ;
20. Diplôme de psychopathologie clinique délivré depuis le 1er janvier 1970 par l'Institut catholique de Paris.

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

CONCOURS SUR TITRES DE PSYCHOLOGUE

PIECES A FOURNIR

- 1) le dossier d'inscription, dûment rempli
- 2) déclaration sur l'honneur dûment repliée
- 3) Une demande motivée d'admission à concourir établie sur papier libre stipulant l'établissement pour lequel le candidat souhaite candidater
- 4) Un curriculum vitae établi par le candidat sur papier libre
- 5) Les titres de formation, diplômes, certificats et équivalences dont il est titulaire
- 6) Un dossier exposant l'expérience et le projet professionnel du candidat, ses titres et diplômes obtenus ainsi que ses travaux réalisés jusqu'alors, accompagné des pièces justificatives correspondantes
- 7) Une photocopie de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne en cours de validité
- 8) Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une copie dûment certifiée conforme à ce document ou à la première page du livret militaire
- 9) Les 2 dernières évaluations
- 10) La fiche du poste occupé.

Ce dossier doit être retourné, par messagerie électronique, en **un seul document format PDF**:

- en interne : .DRH.CONCOURS CANDIDATURES CHU Nice
- ou accessible de l'extérieur : drh.concours-candidatures@chu-nice.fr

AU PLUS TARD LE MARDI 24 AOUT 2021

Les dossiers qui seront envoyés après le 24/08/2021 ne seront pas acceptés.

Le candidat ne sera pas relancé en cas de dossier incomplet.

ANNEXE II

DOSSIER D'INSCRIPTION

CONCOURS SUR TITRES DE PSYCHOLOGUE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Je soussigné (e) Monsieur, Madame, (rayez les mentions inutiles)

NOM (en capitale d'imprimerie) : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____ Ville : _____ Département : _____

Nationalité : _____

ADRESSE (personnelle ou familiale complète) où devront être envoyées les correspondances :

Numéro de téléphone (indispensable) Personnel : _____

Professionnel : _____

Emploi actuel : _____

J'ai l'honneur de solliciter Monsieur le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de NICE, l'autorisation de prendre part au concours externe sur titres de Psychologue dans l'établissement suivant :

CHU DE NICE

CH DE GRASSE

EHPAD Au Savel de Contes

Fait à : le :

Signature du candidat :

DECLARATION SUR L'HONNEUR

CONCOURS SUR TITRES DE PSYCHOLOGUE

Je soussigné(e)

Déclare sur l'honneur :

- l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier.**
- Prendre connaissance du fait que **toutes fausses déclarations de ma part entraîneraient** l'annulation de toute décision favorable prise à mon égard dans le cadre de cette procédure**

Le secteur concours du CHU de Nice se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude de mes déclarations.

A....., le

Signature du demandeur